



Nombre d'élus exercice : 14
Nombre d'élus présents : 9
Quorum : 5
Nombre de votants : 10

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 19 septembre 2022 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES GUERIN - LESENNE – POT - TABEL
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESCLIDES – HUBERT - SUTRE

Excusés : MME SCHROEDER
M DESLANDES

Absents : MME STAËL
MM JUANOLA – LEROY

Pouvoir : MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME TABEL

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 11 JUILLET 2022
2. 2022-09-01 D : LOCATION DE TERRAIN
3. 2022-09-02 D : BAIL DE FERMAGE
4. 2022-09-03 D : BAIL LOCATION ANCIENNE AGENCE POSTALE
5. 2022-09-04 D : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS
6. 2022-09-05 D : CDC CŒUR DE CHARENTE – AVIS SUR LE PLUI
7. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance est Monsieur HUBERT.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 29 AOUT 2022

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2022-09-01 D : LOCATION DE TERRAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2022 a été fixé à 110,26 soit une augmentation de 3,55 % par rapport à l'indice 2021 (106,48) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

Loyer des 3 hectares 2021 x (Indice 2022/Indice 2021)

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 360,51 € (trois cent soixante euros et cinquante-et-un centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le montant du fermage et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

3. 2022-09-02 D : BAIL DE FERMAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le fermier des parcelles de la commune a pris sa retraite au 1er août dernier et qu'il a été sollicité par un autre agriculteur pour louer les parcelles.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

ZE 26 Les Chenerasses d'une superficie de 0ha 96a 30ca.

ZE 28 Les Chenerasses d'une superficie de 2ha 33a 50ca.

ZH 79 Loumade d'une superficie de 0ha 33a 90ca.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail et propose au Conseil Municipal de lui donner mandat pour signer ledit bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de bail et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

4. 2022-09-03 D : BAIL LOCATION ANCIENNE AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une administrée ayant une activité de prothésiste ongulaire souhaite s'installer dans le local de l'ancienne Agence Postale.

Monsieur le Maire donne lecture dudit bail et propose un loyer mensuel de 100 euros TTC (cent euros) charges comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de bail et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

5. 2022-09-04 D : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire expose que suite aux différents incendies survenus cet été, un décret a été publié le 29 juillet dernier demandant la nomination d'un conseiller incendie et secours dans chaque commune.

Monsieur le Maire précise que la loi dispose que cet élu doit être un « *interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies* ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'un d'entre eux souhaite être nommé.

Monsieur HUBERT se propose pour être le conseiller incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme Monsieur HUBERT conseiller incendie et secours.

6. 2022-09-05 D : CDC CŒUR DE CHARENTE – AVIS SUR LE PLUI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur de Charente sollicite l'avis de l'assemblée sur le PLUi.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments qu'il a en sa possession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable sur le PLUi de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Décision du Maire N° 3/2022 : Virement de crédit**

Un mouvement de 600€ a été réalisé pour compenser la hausse des prix des équipements concernant la mise en sécurité de l'école (visiophone, tôle de protection portail, boutons moletés). Cet argent a été pris sur l'opération des murs de soutènement.

- **Informations sur les syndicats intercommunaux**

Monsieur DESCLIDES indique que lors du dernier comité syndical du SIVOS COULGENS-JAULDES, diverses délibérations ont été adoptées. La rentrée scolaire s'est bien déroulée, 104 élèves sont inscrits. Quelques petits soucis ont été relevés au niveau de la facturation du côté de la Trésorerie.

- **Commission travaux**

La commission travaux s'est réunie le vendredi 16 septembre pour établir la liste des travaux à prioriser pour 2023 afin de réaliser les demandes de subventions (compte-rendu adressé par mail à l'ensemble du conseil municipal). Les priorités semblent s'organiser autour de 2 axes :

- La défense-incendie de l'aire de loisirs de Combe à Roux,
- L'entretien de la voirie communale.

- **Commission « Enfance-Jeunesse » du Grand Angoulême**

Madame POT dresse le bilan de la réunion « enfance-jeunesse » à laquelle elle a assisté en présence de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Les pôles signataires du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ont respectivement présenté les opportunités/menaces, points forts (bonne cohésion des équipes) et points faibles (manque de personnel en animation). Sont également notés le manque d'assistantes maternelles sur le territoire de GrandAngoulême ainsi que le manque de reconnaissance de cette profession.

- **Commission « Schéma des mobilités » du Grand Angoulême**

Monsieur SUTRE dresse le compte-rendu de la réunion du 9 septembre qui concernait le secteur nord-est de l'agglomération. Deux axes de réflexion ont été débattus, le premier sur la mise en place d'un transport à la demande réalisé soit par Möbius ou par des bénévoles (exemple : Brie), le second sur le covoiturage interurbain.

Après échanges, le conseil municipal fait les propositions suivantes :

- Possibilité de prendre les bus régionaux pour se rendre à Angoulême
- Réfléchir à une navette pérenne entre JAULDES et BRIE peut-être 2 fois par semaine car BRIE concentre un maximum services, de commerces, cabinets médicaux et de santé, Espace France Services... Cette navette ferait des transports à la demande dans un premier temps. Par ailleurs elle permettrait de rejoindre le réseau bus du GrandAngoulême.
- Mise en place de secteurs pilotes comme évoqué en réunion sur des communes limitrophes et de même catégorie : urbaines, rurales...
- Préparer un document explicite pour incorporer dans notre journal communal pour informer les potentiels usagers et avant l'enquête de début 2023.

- **Commission « gestion des eaux pluviales » de GrandAngoulême**

Monsieur SUTRE indique que la gestion des eaux pluviales urbaines sera intégrée dans le prochain PLUI mais fera toujours partie de la police du Maire.

- **Informations diverses**

- **Réunion référent tempête**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion organisée par ENEDIS aura lieu le jeudi 29 septembre à l'université de la Couronne. M DESCLIDES Pierre se propose pour y assister.

- **Projet Educatif Artistique et Culturel (PEAC)**

L'école de JAULDES a été retenue pour le projet PEAC (Projet Educatif Artistique et Culturel) sur le thème de la lecture avec une artiste.

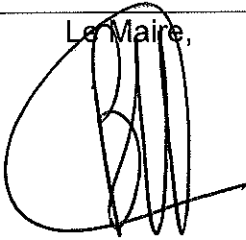
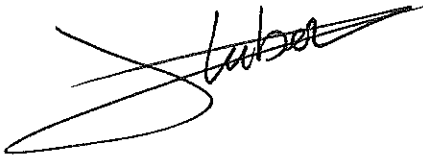
- **Planche de cirque : demande d'utilisation de la salle des fêtes pour son activité hebdomadaire**

L'association Planche de Cirque redemande l'utilisation de la salle des fêtes. En contrepartie, la mairie a obtenu une réduction de 50 % sur l'activité motricité dispensée aux enfants de petite et moyenne sections.

- **Date à retenir :**

- Commission travaux sur le thème de la réhabilitation de l'ancien logement des instituteurs et de l'ancienne mairie : mercredi 12 octobre à 18h.

La séance est levée à 21h 30

Le Maire, 	Le secrétaire de séance, 
--	--